

Référence du programme de certification					Composantes du programme de certification					
N° programme de certification	Version	Date d'entrée en vigueur du programme de certification	N°IG PIA	Dénomination CDC	Date d'homologation (JORF)	Textes réglementaires français afférents	Code de la Propriété Intellectuelle	Code de la consommation	CDC en vigueur	Procédures CERTIPAQ
PC-IGPIA-1701	19	26/06/2026	INPI-1701	Granit de Bretagne	20/01/2017 09/02/2018	Loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, article 73 Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, article 214 Loi n° 2008-376 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, article 37 Décret n°2015-595 du 2 juin 2015 relatif aux indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux et portant diverses dispositions relatives aux marques Décret n°2016-280 du 8 mars 2016 relatif aux indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux Arrêté du 07/02/17 relatif au logo type des Indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux Décision n°2025-191 du 24 novembre 2025 du Directeur Général de l'INPI relative aux modalités de dépôt des demandes d'homologation ou de modification des cahiers des charges d'indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux	Articles L.721-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle et des textes associés Articles L.722-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle	Articles L.431-2 et suivants du Code de la consommation	Cahier des charges homologué avec le numéro d'homologation INPI-1701 par la décision n° 2017-13 du directeur général de l'INPI du 9 janvier 2017 (BOPI n° 17/03 du 20/01/17), et modifié par la décision n°2018-11 du directeur général de l'INPI du 22 janvier 2018 (BOPI n°18/06 du 09/02/18)	Procédures et <b>instruction</b> afférentes de CERTIPAQ disponibles sur demande (liste définie selon le document interne DT389)
PC-IGPIA-1702	16	26/06/2026	INPI-1702	Porcelaine de Limoges	01/12/2017	Loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, article 73 Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, article 214 Loi n° 2008-376 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, article 37 Décret n°2015-595 du 2 juin 2015 relatif aux indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux et portant diverses dispositions relatives aux marques Décret n°2016-280 du 8 mars 2016 relatif aux indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux Arrêté du 07/02/17 relatif au logo type des Indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux Décision n°2025-191 du 24 novembre 2025 du Directeur Général de l'INPI relative aux modalités de dépôt des demandes d'homologation ou de modification des cahiers des charges d'indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux	Articles L.721-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle et des textes associés Articles L.722-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle	Articles L.431-2 et suivants du Code de la consommation	Cahier des charges homologué avec le numéro d'homologation INPI-1702 par la décision n° 2017-166 du directeur général de l'INPI du 14 novembre 2017 (BOPI n° 17/48 du 01/12/17)	Procédures et <b>instruction</b> afférentes de CERTIPAQ disponibles sur demande (liste définie selon le document interne DT389)
PC-IGPIA-1801	15	26/06/2026	INPI-1801	Pierre de Bourgogne	29/06/2018	Loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, article 73 Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, article 214 Loi n° 2008-376 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, article 37 Décret n°2015-595 du 2 juin 2015 relatif aux indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux et portant diverses dispositions relatives aux marques Décret n°2016-280 du 8 mars 2016 relatif aux indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux Arrêté du 07/02/17 relatif au logo type des Indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux Décision n°2025-191 du 24 novembre 2025 du Directeur Général de l'INPI relative aux modalités de dépôt des demandes d'homologation ou de modification des cahiers des charges d'indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux	Articles L.721-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle et des textes associés Articles L.722-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle	Articles L.431-2 et suivants du Code de la consommation	Cahier des charges homologué avec le numéro d'homologation INPI-1801 par la décision n° 2018-91 du directeur général de l'INPI du 11 juin 2018 (BOPI n° 18/26 vol. II du 29/06/18)	Procédures et <b>instruction</b> afférentes de CERTIPAQ disponibles sur demande (liste définie selon le document interne DT389)
PC-IGPIA-1802	14	26/06/2026	INPI-1802	Grenat de Perpignan	23/11/2018	Loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, article 73 Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, article 214 Loi n° 2008-376 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, article 37 Décret n°2015-595 du 2 juin 2015 relatif aux indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux et portant diverses dispositions relatives aux marques Décret n°2016-280 du 8 mars 2016 relatif aux indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux Arrêté du 07/02/17 relatif au logo type des Indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux Décision n°2025-191 du 24 novembre 2025 du Directeur Général de l'INPI relative aux modalités de dépôt des demandes d'homologation ou de modification des cahiers des charges d'indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux	Articles L.721-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle et des textes associés Articles L.722-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle	Articles L.431-2 et suivants du Code de la consommation	Cahier des charges homologué avec le numéro d'homologation INPI-1802 par la décision n°2018-148 du directeur général de l'INPI du 09/10/2018 (BOPI n°18/47 vol.II du 23/11/18)	Procédures et <b>instruction</b> afférentes de CERTIPAQ disponibles sur demande (liste définie selon le document interne DT389)
PC-IGPIA-1803	15	26/06/2026	INPI-1803	Tapisserie d'Aubusson	12/08/2022	Loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, article 73 Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, article 214 Loi n° 2008-376 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, article 37 Décret n°2015-595 du 2 juin 2015 relatif aux indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux et portant diverses dispositions relatives aux marques Décret n°2016-280 du 8 mars 2016 relatif aux indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux Arrêté du 07/02/17 relatif au logo type des Indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux Décision n°2025-191 du 24 novembre 2025 du Directeur Général de l'INPI relative aux modalités de dépôt des demandes d'homologation ou de modification des cahiers des charges d'indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux	Articles L.721-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle et des textes associés Articles L.722-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle	Articles L.431-2 et suivants du Code de la consommation	Cahier des charges homologué avec le numéro d'homologation INPI-1803 par la décision n°2022-118 du Directeur général de l'INPI du 25 juillet 2022 (BOPI n° 22/52 du 12 août 2022)	Procédures et <b>instruction</b> afférentes de CERTIPAQ disponibles sur demande (liste définie selon le document interne DT389)
PC-IGPIA-1804	15	26/06/2026	INPI-1804	Tapis d'Aubusson	12/08/2022	Loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, article 73 Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, article 214 Loi n° 2008-376 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, article 37 Décret n°2015-595 du 2 juin 2015 relatif aux indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux et portant diverses dispositions relatives aux marques Décret n°2016-280 du 8 mars 2016 relatif aux indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux Arrêté du 07/02/17 relatif au logo type des Indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux Décision n°2025-191 du 24 novembre 2025 du Directeur Général de l'INPI relative aux modalités de dépôt des demandes d'homologation ou de modification des cahiers des charges d'indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux	Articles L.721-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle et des textes associés Articles L.722-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle	Articles L.431-2 et suivants du Code de la consommation	Cahier des charges homologué avec le numéro d'homologation INPI-1804 par la décision n°2022-119 du Directeur Général de l'INPI du 25 juillet 2022 (BOPI n°22/52 du 12 août 2022)	Procédures et <b>instruction</b> afférentes de CERTIPAQ disponibles sur demande (liste définie selon le document interne DT389)
PC-IGPIA-1902	15	26/06/2026	INPI-1902	Pierres marbrières de R	29/11/2019	Loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, article 73 Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, article 214 Loi n° 2008-376 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, article 37 Décret n°2015-595 du 2 juin 2015 relatif aux indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux et portant diverses dispositions relatives aux marques Décret n°2016-280 du 8 mars 2016 relatif aux indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux Arrêté du 07/02/17 relatif au logo type des Indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux Décision n°2025-191 du 24 novembre 2025 du Directeur Général de l'INPI relative aux modalités de dépôt des demandes d'homologation ou de modification des cahiers des charges d'indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux	Articles L.721-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle et des textes associés Articles L.722-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle	Articles L.431-2 et suivants du Code de la consommation	Cahier des charges homologué avec le numéro d'homologation INPI-1902 par décision n°2019-116 du directeur général de l'INPI du 18/11/2019 (BOPI n°19/48 - VOL.II du 29/11/19)	Procédures et <b>instruction</b> afférentes de CERTIPAQ disponibles sur demande (liste définie selon le document interne DT389)



PC-IGPIA-2405	4	26/06/2026	INPI-2405	Pierre de Mareuil	06/12/2024	Loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, article 73 Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, article 214 Loi n° 2008-376 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, article 37 Décret n° 2015-595 du 2 juin 2015 relatif aux indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux et portant diverses dispositions relatives aux marques Décret n° 2016-280 du 8 mars 2016 relatif aux indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux Arrêté du 07/02/17 relatif au logo type des Indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux Décision n°2025-191 du 24 novembre 2025 du Directeur Général de l'INPI relative aux modalités de dépôt des demandes d'homologation ou de modification des cahiers des charges d'indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux	Articles L.721-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle et des textes associés Articles L.722-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle	Articles L.431-2 et suivants du Code de la consommation	Cahier des charges homologué avec le numéro d'homologation INPI-2405 par décision n°2024-185 parue au BOPI du 06/12/24 (avis paru au JORF du 06/12/24)	Procédures et <b>instruction</b> afférentes de CERTIPAQ disponibles sur demande (liste définie selon le document interne DT389)
PC-IGPIA-2406	4	26/06/2026	INPI-2406	Pierre de Paussac/Paussac-et-Saint-Vivien	06/12/2024	Loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, article 73 Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, article 214 Loi n° 2008-376 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, article 37 Décret n° 2015-595 du 2 juin 2015 relatif aux indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux et portant diverses dispositions relatives aux marques Décret n° 2016-280 du 8 mars 2016 relatif aux indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux Arrêté du 07/02/17 relatif au logo type des Indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux Décision n°2025-191 du 24 novembre 2025 du Directeur Général de l'INPI relative aux modalités de dépôt des demandes d'homologation ou de modification des cahiers des charges d'indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux	Articles L.721-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle et des textes associés Articles L.722-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle	Articles L.431-2 et suivants du Code de la consommation	Cahier des charges homologué avec le numéro d'homologation INPI-2406 par décision n°2024-187 parue au BOPI du 06/12/24 (avis paru au JORF du 06/12/24)	Procédures et <b>instruction</b> afférentes de CERTIPAQ disponibles sur demande (liste définie selon le document interne DT389)
PC-IGPIA-1601	3	26/06/2026	INPI-1601	Siège de Liffol	21/02/2025	Loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, article 73 Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, article 214 Loi n° 2008-376 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, article 37 Décret n° 2015-595 du 2 juin 2015 relatif aux indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux et portant diverses dispositions relatives aux marques Décret n° 2016-280 du 8 mars 2016 relatif aux indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux Arrêté du 07/02/17 relatif au logo type des Indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux Décision n°2025-191 du 24 novembre 2025 du Directeur Général de l'INPI relative aux modalités de dépôt des demandes d'homologation ou de modification des cahiers des charges d'indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux	Articles L.721-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle et des textes associés Articles L.722-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle	Articles L.431-2 et suivants du Code de la consommation	Cahier des charges homologué avec le numéro d'homologation INPI-1601 par décision n°2024-31 parue au BOPI du 21/02/25 (avis paru au JORF du 21/02/25)	Procédures et <b>instruction</b> afférentes de CERTIPAQ disponibles sur demande (liste définie selon le document interne DT389)
PC-IGPIA-2501	3	26/06/2026	INPI-2501	Pierre de Fontbelle	28/02/2025	Loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, article 73 Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, article 214 Loi n° 2008-376 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, article 37 Décret n° 2015-595 du 2 juin 2015 relatif aux indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux et portant diverses dispositions relatives aux marques Décret n° 2016-280 du 8 mars 2016 relatif aux indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux Arrêté du 07/02/17 relatif au logo type des Indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux Décision n°2025-191 du 24 novembre 2025 du Directeur Général de l'INPI relative aux modalités de dépôt des demandes d'homologation ou de modification des cahiers des charges d'indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux	Articles L.721-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle et des textes associés Articles L.722-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle	Articles L.431-2 et suivants du Code de la consommation	Cahier des charges homologué avec le numéro d'homologation INPI-2501 par décision n°2025-39 parue au BOPI du 28/02/25 (avis paru au JORF du 28/02/25)	Procédures et <b>instruction</b> afférentes de CERTIPAQ disponibles sur demande (liste définie selon le document interne DT389)
PC-IGPIA-2502	3	26/06/2026	INPI-2502	Pierre de Limeyrat	28/02/2025	Loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, article 73 Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, article 214 Loi n° 2008-376 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, article 37 Décret n° 2015-595 du 2 juin 2015 relatif aux indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux et portant diverses dispositions relatives aux marques Décret n° 2016-280 du 8 mars 2016 relatif aux indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux Arrêté du 07/02/17 relatif au logo type des Indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux Décision n°2025-191 du 24 novembre 2025 du Directeur Général de l'INPI relative aux modalités de dépôt des demandes d'homologation ou de modification des cahiers des charges d'indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux	Articles L.721-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle et des textes associés Articles L.722-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle	Articles L.431-2 et suivants du Code de la consommation	Cahier des charges homologué avec le numéro d'homologation INPI-2502 par décision n°2025-40 parue au BOPI du 28/02/25 (avis paru au JORF du 28/02/25)	Procédures et <b>instruction</b> afférentes de CERTIPAQ disponibles sur demande (liste définie selon le document interne DT389)
PC-IGPIA-2503	3	26/06/2026	INPI-2503	Vannerie de Fay-Billot	03/10/2025	Loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, article 73 Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, article 214 Loi n° 2008-376 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, article 37 Décret n° 2015-595 du 2 juin 2015 relatif aux indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux et portant diverses dispositions relatives aux marques Décret n° 2016-280 du 8 mars 2016 relatif aux indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux Arrêté du 07/02/17 relatif au logo type des Indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux Décision n°2025-191 du 24 novembre 2025 du Directeur Général de l'INPI relative aux modalités de dépôt des demandes d'homologation ou de modification des cahiers des charges d'indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux	Articles L.721-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle et des textes associés Articles L.722-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle	Articles L.431-2 et suivants du Code de la consommation	Cahier des charges homologué avec le numéro d'homologation INPI-2503 par décision n°2025-128 parue au BOPI du 03/10/25 (avis paru au JORF du 03/10/25)	Procédures et <b>instruction</b> afférentes de CERTIPAQ disponibles sur demande (liste définie selon le document interne DT389)
PC-IGPIA-2504	3	26/06/2026	INPI-2504	Tournerie et tableterie du massif du Jura	28/11/2025	Loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, article 73 Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, article 214 Loi n° 2008-376 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, article 37 Décret n° 2015-595 du 2 juin 2015 relatif aux indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux et portant diverses dispositions relatives aux marques Décret n° 2016-280 du 8 mars 2016 relatif aux indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux Arrêté du 07/02/17 relatif au logo type des Indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux Décision n°2025-191 du 24 novembre 2025 du Directeur Général de l'INPI relative aux modalités de dépôt des demandes d'homologation ou de modification des cahiers des charges d'indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux	Articles L.721-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle et des textes associés Articles L.722-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle	Articles L.431-2 et suivants du Code de la consommation	Cahier des charges homologué avec le numéro d'homologation INPI-2504 par décision n°2025-128 parue au BOPI du 03/10/25 (avis paru au JORF du 03/10/25)	Procédures et <b>instruction</b> afférentes de CERTIPAQ disponibles sur demande (liste définie selon le document interne DT389)